

Département de l'Aube



Commune de
TRAINEL

**Plan
Local
d'Urbanisme**

Annexes Sanitaires

Annexe

3

Arrêté par délibération du Conseil municipal en date du :
13 septembre 2012

Approuvé par délibération du conseil municipal en date du :
11 avril 2013



Conseil - **D**éveloppement - **H**abitat - **U**rbanisme
11 rue Pargeas 10000 TROYES Tél : 03 25 73 39 10 Fax : 03 25 73 37 53
cdhu.10@wanadoo.fr

SOMMAIRE

A. EAU POTABLE	2
1. Alimentation	2
2. Adduction.....	2
3. Perspectives	3
B. ASSAINISSEMENT.....	4
1. Eaux Usées.....	4
2. Perspectives	4
C. DECHETS.....	5
1. organisation	5
2. Système d'élimination des déchets.....	5
2.1. Ordures ménagères recyclables et résiduelles	5
2.2. Verre.....	5
2.3. Déchets verts	5
2.4. Encombrants.....	6
2.5. Déchèterie.....	6

A. EAU POTABLE

1. ALIMENTATION

La production et la distribution d'eau potable sont assurées en régie par la commune de TRAINEL.

L'alimentation en eau potable de la commune de TRAINEL se fait à partir d'un forage situé sur le territoire de la commune en limite Nord de l'agglomération, à proximité de la RD en direction de Sens

Ce forage prélève l'eau au sein de nappe de la craie. La situation de ce point de prélèvement permet un approvisionnement satisfaisant au sein d'un substrat géologique à même de permettre de répondre aux besoins actuels et futurs de la commune.

La qualité générale est bonne à très bonne. Cependant le positionnement de ce point de prélèvement en contrebas de la RD 439, le soumet à un risque potentiel de pollution accidentelle par déversement.

Un périmètre de protection est en cours d'instruction mais ce dernier n'a toujours pas fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

Par ailleurs la commune est sollicitée pour mettre en place une étude et des travaux d'aménagement susceptibles d'assurer la protection du captage en cas d'accident sur la route départementale.

2. ADDUCTION

L'eau prélevée est acheminée directement dans deux réservoirs aériens, l'un situé au pied du captage et un autre au Nord de l'agglomération le long de la RD 439 au niveau de la plaine permettant ainsi d'assurer une pression suffisante sur l'ensemble du village.

La desserte générale est assurée par un réseau de type gravitaire qui dessert l'ensemble des habitants de la commune. Cette desserte est satisfaisante pour l'ensemble de la commune.

En 2011 ce sont 148430 m³ qui ont été prélevés.



3. PERSPECTIVES

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme et de la définition de zones d'extension de l'urbanisation, tant à vocation que d'habitat que d'activités, les capacités de la ressource ne présentent pas de restrictions particulières et le captage actuel peut aisément répondre aux besoins futurs de la commune.

Par ailleurs l'eau prélevée est de très bonne qualité. Il conviendra cependant d'approfondir les études afin d'assurer à terme une protection optimale par rapport aux risques de déversement liés un accident sur le RD 439.

Il convient également de souligner la vétusté du réseau qui est affecté par de nombreuses pertes ; en effet en 2011 sur les 148430 m³ prélevés seulement 80000 ont été facturés. Cette perte globale représente environ 40 % des volumes prélevés.

De plus la protection de ce captage est à intégrer dans une démarche générale de protection de la ressource ; en effet, la qualité de ce captage est bonne avec un référentiel de bonne qualité en ce qui concerne les nitrates et de bonne qualité en ce qui concerne les pesticides.

B. ASSAINISSEMENT

1. EAUX USEES

La commune de TRAINEL dispose d'un réseau d'assainissement collectif de type séparatif et seules quelques constructions excentrées ne sont pas raccordés et disposent d'un système d'assainissement autonome.

La gestion et le traitement des eaux usées sont assurés par la commune.

La station de traitement est située à l'Ouest de l'agglomération entre la RD 51 et la vallée de l'Orvin.

Cette station mis en eplace en 2003 est venu remplacer une station plus ancienne et devenu obsolète.

Les capacités de traitement sont aujourd'hui de 3000 eq/hab et le traitement est assurer par un système de boues activées avec épandage.

L'importante capacité de cette station est due à la présence sur le commune d'un abattoir.



2. PERSPECTIVES

Dans le cadre du projet de Plan Local d'Urbanisme la capacité actuelle de la station ne pose pas de problèmes quant à une augmentation de la charge des eaux usées.

Au vue des potentialités offertes par la station d'épuration, le raccordement des zones d'urbanisation futures peut être envisagé sans nécessairement prévoir une augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration communale ; de plus il semblerait que l'activité d'abattage soit prochainement arrêtée, limitant ainsi les rejets et les volumes à traiter au niveau de la station.

C. DECHETS

1. ORGANISATION

La collecte des ordures ménagères est assurée par la Communauté de communes du Nogentais.

Le tri sélectif des déchets ménagers est également instauré sur la commune avec un tri par foyer au moyen de deux bacs destinés à recueillir les déchets recyclables d'une part et les déchets résiduels d'autre part.

Il existe également sur la commune deux points d'apport volontaires pour le verre ménager.

Une déchetterie intercommunale est située sur le territoire communal au Sud de l'agglomération à côté de la zone d'activités.

2. SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS

2.1. Ordures ménagères recyclables et résiduelles

Les déchets ménagers recyclables et résiduels font l'objet d'un ramassage hebdomadaire en simultané par un camion bi-compartmenté.

Les déchets recyclables (emballages recyclables, papiers, cartons) sont acheminés vers le centre de tri de la Chapelle Saint Luc. Chaque matériau est ensuite revendu comme matière première à des industriels.

2.2. Verre

La collecte est basée sur l'apport volontaire. Le verre est acheminé dans les Vosges à la verrerie de Saint Menge pour être recyclé.

2.3. Déchets verts

Les déchets végétaux ne sont pas collectés en porte à porte. Le SIVOM de Trainel en son temps puis la Communauté de Communes du Nogentais ont mené des opérations de sensibilisation au compostage individuel et vendu des composteurs aux habitants intéressés. Les déchets verts peuvent également être déposés en déchetterie.

2.4. Encombrants

Une collecte des encombrants en porte à porte est effective. Elle est actuellement réalisée deux fois par an.

2.5. Déchèterie

La déchetterie est accessible gratuitement à l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes du Nogentais par présentation d'une vignette délivrée par le secrétariat de la Communauté de Communes sur présentation d'un justificatif de domicile. Elle est également accessible gratuitement aux services techniques des collectivités.

Les artisans et commerçants résidants sur le territoire de la communauté de communes où y effectuant des travaux (justificatif à fournir) ont accès à la déchèterie contre facturation au mètre cube déposé.

La déchèterie de Trainel est ouverte quatre demi-journée par semaine. Les déchèteries de Nogent sur Seine et Pont sur Seine ont des jours d'ouvertures complémentaires et sont accessibles dans les mêmes conditions.